

NI RETRAITES À POINTS  
NI DROITS EN MOINS

SYNDICAT NATIONAL  
**Solidaires**  
Finances  
Publiques

VIVRE, PAS  
SURVIVRE !

RETRAITES

**Le gouvernement projette de remplacer le système de retraite actuel par un système par points.** Celui-ci vante l'universalité, la simplicité et la transparence du dispositif... Or l'enjeu est tout autre et l'objectif est de faire encore baisser le volume des dépenses consacrées aux retraites !

**Aujourd'hui**, nous savons quels sont nos droits en fonction de nos salaires et de notre durée de cotisation, c'est un système à prestations définies.

**Demain**, la valeur du point, la conjoncture économique, le nombre de retraité-es, l'espérance de vie... vont passer nos droits à la moulinette. Le montant de pension dépendra de la valeur du point l'année en cours. On bascule dans l'imprévisible.

De plus, le système par points prend en compte l'ensemble de la carrière dont les années de galère, celles où les salaires sont les plus faibles... alors qu'aujourd'hui seules les 25 meilleures années sont prises en compte ou les 6 derniers mois pour le public. Cela diminuera la pension pour les carrières en dents de scie, avec des interruptions. Les inégalités continueront à s'accroître.

**Aujourd'hui**, 20 % de la masse des pensions sont des droits accordés à des salarié-es momentanément hors travail (maternité, maladie, invalidité, chômage indemnisé...). Les femmes (en général) bénéficient d'une majoration de durée d'assurance pour avoir élevé un enfant, d'autres salarié-es d'une retraite anticipée au titre de la pénibilité. Ces solidarités sont garanties, en étant au cœur du système.

**Demain**, ces points seraient payés par un fonds de solidarité dont l'alimentation dépendrait de décisions budgétaires du gouvernement...

Le système par points est contributif, 10 € cotisés donneront droit à un point retraite, un dispositif qui ne fera qu'amplifier les inégalités de carrières !

Pour illustrer ces régressions, nous avons réalisé, comme dans le rapport Delevoye, des simulations de calcul de droits à la retraite en tenant compte des 2 systèmes puis nous avons confrontés les résultats obtenus... Toutefois, et contrairement au rapport, les situations présentées ne sont pas fictives, elles reprennent les éléments de carrières de 2 collègues de la Drfip 35.



**Gérard est né en juillet 1961**  
Départ en retraite à 62 ans le 1er octobre 2023

### Carrière

- Lycéen étudiant avec activité salariée de 1979 à 1984
- Service militaire
- DGFIP ( et ex-DGI) contrôleur stagiaire au 1er septembre 1986  
Temps partiel 80% en 2008  
Contrôleur principal échelon 569 au 30 septembre 2023 (départ en retraite)

### Calcul des droits à la retraite

### Montant de la pension brute mensuelle

## SYSTÈME PAR POINTS

282 points

### Cumul des points acquis

Sans les primes (pour information)



20467

Avec l'ensemble des primes



28167\*

### Total des points sur l'ensemble de la carrière

20749

28449

### Prix du point de service au démarrage du système 0,55€

20749

28449

x0,55

x0,55

11411,95€ bruts 15646,95€ bruts

### Décote âge pivot 64 ans 5% par an

-1141,19€

-1564,69€

10270,76€

14082,26€

bruts annuels

bruts annuels

855,89€

1173,5€



## SYSTÈME ACTUEL

21 trimestres d'assurance et 17 trimestres cotisés

4 trimestres cotisés

152 trimestres cotisés

173 trimestres cotisés (168 trimestres exigés pour non application de la décote) dont 156 dans la Fonction Publique et assimilée

- Indice de rémunération retenue pour la liquidation de la pension 569 soit 2666,34€
- Taux plein 75%
- Coefficient de proratisation 168/156
- Taux de remplacement  $(156/168) \times 75 = 69,64\%$  soit une pension mensuelle de:  
 $2666,34 \times 69,64\% = 1856,84\text{€}$

à rajouter le montant de la pension du **régime général** 61€ brut mensuel

1917,84€



\* Soit 284 490€ de cotisations sur l'ensemble de la carrière correspondant à 25,31% des rémunérations perçues de 1986 à 2023.



**Laurence est née en septembre 1963**  
Départ en retraite à 62 ans le 1er octobre 2025

### Carrière

- DGFIP ( et ex-DGI) agent au 1er novembre 1982
- Temps partiel :
  - de 01/1985 jusqu'à 12/1999. (80%)
  - de 07/2000 à 08/2004 (50%)
  - de 02/2004 à 02/2007(60%)
  - de 12/2007 à 01/2013 (80%)
- Temps plein:
  - de 11/1982 à 12/1985.
  - de 03/2007 à 11/2007
  - de 02/2013 à 09/2025

### Calcul des droits à la retraite

### Montant de la pension brute mensuelle

## SYSTÈME PAR POINTS

### Cumul des points acquis

Sans les primes (pour information)	Avec l'ensemble des primes
↓	↓
18212	23194*

### Total des points sur l'ensemble de la carrière

18212	23194
-------	-------

### Prix du point de service au démarrage du système 0,55€

18212 x0,55	23194 x0,55
10016,60€ bruts	12756,55€ bruts

### Décote âge pivot 64 ans 5% par an

-1001,66€	-1275,65€
9014,94€	11480,90€
bruts annuels	bruts annuels

**751,24€**

**956,74€**



## SYSTÈME ACTUEL

Durée d'assurance: 182 trimestres  
(décote non applicable)

Durée de cotisations retenues: 151 trimestres  
(compte tenu du temps partiel)

- Indice de rémunération retenue pour la liquidation de la pension 473 soit 2216,48€
- Taux plein 75%
- Coefficient de proratisation 151/168
- Taux de remplacement (151/168) x 75 = 67,41% soit une pension mensuelle de:  
2216,48x67,41%= 1494,13€

**1494,13€**



\* Soit 231 940€ de cotisations sur l'ensemble de la carrière correspondant à 25,31% des rémunérations perçues de 1982 à 2025.

**Dans le système de retraite par points il n'y aura que des perdant-es ! Les seuls à tirer profit de cette réforme seront les financiers, les fonds de pensions et les assurances qui sauront attirer vers eux l'épargne des plus aisés vers un système de retraite complémentaire par capitalisation.**



## **Pour le retrait du projet de casse des retraites Plus que jamais renforçons la mobilisation, même pendant les fêtes ! TOUTES et TOUS en GRÈVE et dans les MANIFESTATIONS !**

Malgré les grèves et les manifestations massives, le gouvernement s'obstine sur son projet de régime unique à points et ne veut pas prendre la mesure de la détermination exprimée par les salarié·e·s en lutte.

Au contraire, les annonces d'Édouard Philippe ont confirmé que le projet du gouvernement conduirait à un recul des droits par **la baisse programmée des pensions de la totalité des salarié·e·s du privé comme du public et l'obligation de travailler plus longtemps**. Elles confirment également **l'âge pivot à 64 ans obligeant à reculer l'âge de départ** ou à subir d'importantes décotes.

- Ce sont les **jeunes générations** qui en subiront pleinement les conséquences, ayant les plus grandes difficultés à se constituer un droit à la retraite dans une société de chômage et de précarité !
- Ce sont toutes celles et tous ceux qui ont connu des périodes de **précarité** dans leur vie professionnelle qui verront leurs retraites cruellement amputées !
- Ce sont les **femmes** qui continueront à être pénalisées dans leurs retraites comme elles le seront toujours pendant leurs carrières !
- Ce sont **tou·te·s les retraité·e·s actuel·le·s** et à venir qui verront mécaniquement leurs pensions baisser !
- Ce sont les fonds de pensions et les sociétés d'assurance qui seront les grands gagnants de la réforme !

Aucune prise en compte des propositions des organisations syndicales, qui appellent à renoncer à un tel projet et à ouvrir des négociations immédiates pour améliorer le système par répartition actuel : **retraite à 60 ans, taux de remplacement de 75 %, minimum des pensions au SMIC, prise en compte de la pénibilité et des années d'étude**.

Après les dernières discussions, seules quelques professions pourraient bénéficier d'aménagements (policiers, sénateurs, par exemple), ce qui remet en cause la notion gouvernementale de "régime unique".

**Plus que jamais, les organisations syndicales d'Ille-et-Vilaine CGT, FO, FSU, Solidaires réaffirment leur appel à renforcer la mobilisation par la grève et sa reconduction et par les rassemblements et manifestations, notamment le 9 janvier prochain.**

Soyons encore plus nombreuses et nombreux dans tous les secteurs professionnels pour gagner le retrait du projet de réforme des retraites et l'amélioration du système existant.

**Toutes et tous ensemble, salarié·e·s du privé et du public, retraité·e·s, privé·e·s d'emploi, précaires, jeunes, étudiant·e·s, rejoignez la mobilisation !**

**PARTOUT, ORGANISONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
POUR DÉCIDER LA GRÈVE ET SA RECONDUCTION !**

**TOUTES et TOUS en GRÈVE  
et en MANIFESTATION le 9 JANVIER 2020**

**A Rennes Esplanade Charles De Gaulle à 11 H**

**Dans les localités suivant modalités définies ultérieurement**

**ENSEMBLE, GAGNONS DE BONNES CONDITIONS  
DE RETRAITE POUR TOUTES ET TOUS**